



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°02-2021 – 14 janvier 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

POUR UN RENOUVEAU DU DIALOGUE SOCIAL

Comme nous le demandons depuis plusieurs mois, encore officiellement en décembre, le SNFOCOS appelle l'employeur à un renouveau du dialogue social qui a été mis à mal en 2020.

Nous ne reviendrons pas sur les décisions de l'employeur et ses méthodes qui ont conduit à semer le trouble dans toute l'institution par l'instauration de diverses primes durant l'année mais aussi sur son projet de rémunération et de classification.

Nous l'avons rappelé à l'UCANSS ce mardi 12 janvier lors de la réunion de concertation sur le programme de négociations 2021.

Le SNFOCOS a rappelé que :

- Si l'employeur nous demande de négocier alors qu'il n'a **aucun moyen** à mettre sur la table, chacun perdra son temps. Le télétravail par exemple.
- Si l'employeur veut contraindre toujours ses négociations avec le minimum réglementaire, nous n'allons pas nous entendre. On pense au 2% dévolus aux aidants, strict minimum imposé par la loi.
- Pire, si l'employeur veut **réduire les moyens déjà en place** par voie d'accord, inutile de négocier. On pense au chantage sur le système du différentiel (retraite) pour lequel l'employeur veut réduire sa cotisation.
- Si l'employeur compte adapter, pour ne pas dire **contourner la Convention collective** par voie d'accord, ce sera encore avec notre opposition. On pense bien sûr aux contrats de chantier (possibilité de recruter des CDI pour des missions temporaires).
- Si l'employeur arrive avec ses prérequis, ses lignes rouges et sans le désir de négocier, chacun perdra son temps.

SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :

Edito d'Eric Gautron

Pour un renouveau du dialogue social

Pages 2 à 3 :

INC Maladie du 12 janvier 2021

« L'intendance suivra... » ou pas !

Compte rendu du SNFOCOS

Pages 3 à 4 :

Communiqué du Bureau Confédéral FO du 11 janvier 2021

Soutien aux syndicats et militants FO mobilisés pour la défense des droits des salariés – emplois, salaires, service public – et des libertés individuelles et collectives

Pages 4 à 5 : Santé au travail

Communiqué de presse Secteur protection sociale FO du 30 décembre 2020

Agenda

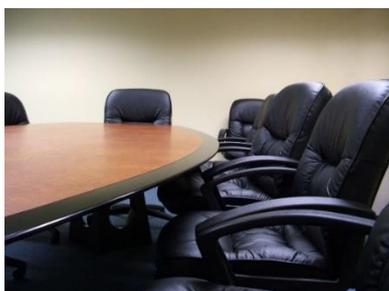
Nous souhaitons aussi que l'agenda soit négocié afin de faire passer les sujets que nous jugeons prioritaires tels que l'aide aux aidants, le différentiel, le télétravail et nous le rappelons encore, la cotisation ordinale.

Cette prise en charge par la CNAM de cette cotisation obligatoire de nos collègues médecins salariés avait été embarquée dans la classification contre notre avis.

Nous espérons que l'employeur tirera les leçons des récents échecs de négociations.

Et sur le sujet des classifications, puisqu'en fait il y en a trois, nous demandons l'ouverture comme prévue des négociations pour les Agents de direction et pour les Praticiens conseils, mais aussi les Employés & Cadres dans d'autres conditions et d'autres financements que la précédente.

Eric Gautron, Secrétaire National en charge de l'Encadrement et de la Syndicalisation



INC MALADIE DU 12 JANVIER 2021

« L'INTENDANCE SUIVRA ... » OU PAS ! COMPTE RENDU DU SNFOCOS

La Cnam était représentée par le Directeur Général M. Fatome , Mme Dubreuil (Directrice des Ressources Humaines des réseaux) et Jean Baptiste Calcoen (Directeur mission nationale du CT).

Le Directeur Général précise que l'année 2021 démarre avec des éléments d'espoir et de vigilance.

Il lui apparaît utile d'échanger en INC par séquence plus courte et rapprochée s'agissant en particulier du Contact Tracing (CT) en constante évolution adaptative.

Les axes généraux présentés par le Directeur Général consistait à :

- renforcer l'accompagnement des assurés;
- permettre de s'isoler plus rapidement;
- accompagner individuellement et suivre l'isolement;
- donner la capacité à l'Assurance Maladie d'absorber la charge Tracing;
- repositionner les forces internes CT sur les missions socles de l'Assurance Maladie.

Les objectifs principaux se sont portés sur :

- l'évolution des modes opératoires ;
- le renforcement des moyens ;
- les modes de gestion et d'accompagnement RH.

Le volume d'ETP en CDI Titulaires était de 8.000 sur la mission CT et va passer à 3.000 ici au 15 janvier 2021.

Le retour de 5.000 ETP sur les missions socles est rendu nécessaire avec l'arrêt de la gestion en mode PCA depuis le 15 septembre 2020. En parallèle, l'Assurance Maladie va bénéficier d'un avenant à sa COG en faveur de 1.200 CDI dédiés à la mission de CT. Le nombre de CDD va passer de 4.000 à 5.800. Au total, ce sont 10.000 ETP dont 6.000 embauches qui sont mobilisés sur la mission nationale soit globalement 15% de l'effectif de la Branche.

Selon le Directeur Général : Ces moyens supplémentaires vont au-delà de cette COG (avenant) ; en 2023, la discussion intégrera la majoration actuelle. La trajectoire prévoira une tendance générale et une restitution possible de tout ou partie de l'avance des moyens liés au CT. « Il ne faut pas présumer de la

trajectoire avant l'ouverture du dialogue entre la tutelle et la Caisse nationale. » nous dit-il.

Les courbes des effectifs et des rémunérations suivent les mêmes trajectoires annuelles : -3% à -5% pour la première et +1,5% pour la seconde. Il est à parier que la prochaine COG prévoit un écrêtement supplémentaire des restitutions d'effectifs de -3% annuels supplémentaires pour arriver à récupérer « l'» à valoir ».

De façon pragmatique et moins idéologique, la question n'est pas de savoir si le CT doit relever ou non de l'Assurance Maladie (c'est la Sécurité sociale qui

intervient au sens large, inter-branches du RG et autres régimes), mais plutôt de savoir si les moyens humains et logistiques (et donc financiers) ne sont pas détournés des missions fondamentales aux dépens de conditions de travail dégradées, de « perte de chance » de rémunérations, et de dégradation du service aux assurés déjà plus vulnérables.

« Les trois, mon Général », pas d'inquiétude « l'intendance suivra... », mais à quel prix ?

La Délégation du SNFOCOS



COMMUNIQUÉ DU BUREAU CONFÉDÉRAL FO DU 11 JANVIER 2021

SOUTIEN AUX SYNDICATS ET MILITANTS FO MOBILISÉS POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES SALARIÉS – EMPLOIS, SALAIRES, SERVICE PUBLIC – ET DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

En cette rentrée, qui demeure placée sous les contraintes liées à la crise sanitaire, le Bureau confédéral Force Ouvrière (FO) réaffirme son soutien aux syndicats et militants FO mobilisés pour la défense des droits des salariés et des libertés individuelles et collectives.

Le Bureau confédéral rappelle la détermination de la confédération à combattre toute remise en cause des droits et libertés fondamentales, dont les libertés syndicales, et de toutes dispositions allant dans ce sens qui doivent être retirées, contenues notamment dans la proposition de loi « sécurité globale » et les décrets sécurité intérieure.

Dans ce contexte, la confédération apporte son soutien aux syndicats FO engagés dans des négociations, mobilisations, grèves et manifestations.

Il en est ainsi dans l'Education nationale avec l'appel intersyndical à la grève le 26 janvier, après la mobilisation le 10 novembre dernier, pour le recrutement des effectifs indispensables, particulièrement par le recours aux listes complémentaires afin de faire face à l'urgence due à la situation sanitaire. La fédération FNEC FP FO revendique légitimement l'augmentation des salaires, tant pour les enseignants que les AESH et AED, se référant aux dispositions obtenues par FO dans le secteur de la santé, et inscrit la grève du 26 janvier dans la défense des statuts, du cadre national et des diplômes nationaux.

FO apporte son soutien à la mobilisation depuis cet été de sa fédération des services publics et de santé (SPSS), pour l'application des revalorisations du Ségur au secteur du social et du médico-social.

La confédération FO, partie prenante d'un courrier confédéral intersyndical, soutient pleinement ses syndicats et de sa fédération de l'énergie FNEM FO, dans les mobilisations annoncées pour le secteur de l'énergie électrique le 19 janvier contre le projet Hercule, qui a déjà donné lieu à une grève importante le 10 décembre dernier, et pour le secteur du gaz le 14 janvier prochain.

A cette situation s'ajoutent des mobilisations locales continues contre des restructurations et fermetures de services publics locaux.

Au quotidien, la confédération FO intervient en soutien de ses syndicats confrontés à des annonces de suppressions d'emplois dans l'industrie et les services, nul secteur ni taille d'entreprise n'étant épargnés.

A ce sujet, FO renouvelle la nécessité de contreparties effectives aux aides publiques aux entreprises, dont l'interdiction de licenciements et départs contraints, comme celle d'opérations boursières animées par des intérêts financiers ou encore de la possibilité de verser des dividendes aux actionnaires.

Face à cette situation, la confédération FO réaffirme l'indispensable solidarité et mobilisation interprofessionnelle et son mandat en sens.



SANTÉ AU TRAVAIL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE SECTEUR PROTECTION SOCIALE FO DU 30 DÉCEMBRE 2020

La négociation de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail avait pour objectif d'améliorer concrètement la prévention des risques professionnels dans toutes les entreprises. Si la proposition de loi en respecte l'esprit, elle manque, selon FO, pour ce qui relève de la loi, d'ambition.

En effet, à côté de certaines avancées, telle que l'obligation d'adosser un plan d'action au document unique d'évaluation des risques, des manques notables sont à noter, en particulier en matière de traçabilité. La traçabilité de certains risques dits « complexes » fait en effet trop souvent défaut dans de nombreuses entreprises. A ce sujet, FO revendique l'obligation de mettre en place un dossier Agents Chimiques Dangereux tels que proposé dans le rapport du Professeur Paul Frimat et aussi d'assurer la mise en œuvre sur le territoire national d'un véritable cadastre des risques professionnels.

Pour FO, l'amélioration de la traçabilité doit permettre la mise en œuvre d'une politique de prévention primaire collective. Or, la proposition de loi met trop souvent l'accent sur une prévention individuelle, notamment en ce qui concerne la prévention de la désinsertion professionnelle.

De plus, alors que l'accord national interprofessionnel a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer de manière tangible le dialogue social sur les questions de la santé au travail, la proposition de loi ne prévoit pas de moyens supplémentaires que ce soit pour les instances représentatives du personnel ou pour les mandats au sein des instances paritaires ou tripartites. FO, qui a obtenu la reconnaissance de la nécessité d'une

instance dédiée à la santé au travail dès le seuil de 50 salariés, l'ANI invitant à la mise en place de CSSCT en dessous de 300 salariés, affirme qu'il revient au législateur de rétablir les CHSCT.

La consécration de moyens supplémentaires au sein des instances paritaires devra aussi permettre d'améliorer le contrôle de la nouvelle procédure de certification des services de prévention en santé au travail. Cette procédure qui résulte de l'ANI doit être rendue effective avec la mise en œuvre d'une échelle de sanction en cas de défaut de certification et/ou d'agrément.

Enfin, alors qu'il existe une véritable urgence pour lutter contre la pénurie de médecin du travail, cette proposition de loi semble mettre de côté l'enjeu de l'attractivité de cette filière qui doit aujourd'hui être renforcée.

La transposition de l'accord national interprofessionnel est désormais entre les mains du législateur. Pour FO, le Parlement doit aller plus loin dans le domaine de la prévention des risques, afin que notre pays passe enfin d'enfin d'une culture de réparation à une culture de prévention.

AGENDA

14 janvier 2021

INC UCANSS

20 janvier 2021

RPN Convention
collective des PC

29 janvier 2021

RPN Aide aux aidants
familiaux

3 février 2021

CPP Encadrement du
SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)